Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_180

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CTG CŒUR DE CHARTREUSE 2026-2030

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Nombre de Conseillers : *En exercice : 36* *Présents : 23* *Pouvoirs : 6* *Votants : 29* ***Résultat des votes :*** *Pour : 29* *Abstention : 0* *Contre : 0*	**Présents les délégués avec voix délibérative :** Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; **Pouvoirs :** Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Marc GAUTIER à Wilfried TISSOT ;

CONSIDÉRANT la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse le 28 juin 2022, en faveur de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022-2025 inclus, avec la CAF, et avec les autres partenaires du dispositif : Département de l'Isère, MSA, Pôles ressources handicap de la Savoie et de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les délibérations concordantes de toutes les communes du territoire ;

CONSIDÉRANT que la CNAF définit le dispositif CTG comme :
- Un cadre partenarial entre la CAF et les collectivités territoriales, au service des familles et des habitants d'un territoire ;
- Un cadre pour élaborer et mettre en œuvre le projet politique du territoire sur les thématiques d'action sociale prioritaires du territoire ;
- Un contrat pluriannuel qui a permis la continuité des financements de l'ex-Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

CONSIDÉRANT que les CTG ont pour objectifs généraux :
- Articuler les politiques familiales et sociales du territoire développées par les acteurs locaux dans tous les domaines de l'action sociale et affirmer un engagement pour coordonner davantage ;
- Renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des habitants.
- Coordonner les dispositifs existants pour les rendre plus efficaces et lisibles ;
- Maintenir, mettre en œuvre et développer, adapter les services à la population ;

CONSIDÉRANT sur le territoire Cœur de Chartreuse, la mise en œuvre de la CTG sur la période 2022-2025, qui traduit le projet Petite enfance, Enfance et Jeunesse du territoire, incluant en transversalité la thématique de l'Inclusion, et qui a engagé la réflexion et les propositions sur la thématique Parentalité ;

CONSIDÉRANT les effets produits :

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

- Maintien et/ou développement des services aux familles et de leurs financements – malgré les hausses importantes des coûts des services sur la période :

  - accueil des jeunes enfants 0-3 ans,
  - accueil de loisirs 3-12ans,
  - Lieux d'accueil enfants parents
  - Relais petite enfance

Un socle : les ambitions du projet de territoire . Une identité . Une terre d'accueil . Le bien-vivre
Un cadre général . Considérer le territoire Cœur de Chartreuse dans ses spécificités . Des valeurs transversales au projet : vers la socialisation, l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion . Un cadre d'intervention choisi : celui des compétences intercommunales et des thématiques transversales (Inclusion, soutien à la parentalité)
Les axes retenus et déclinés pour le projet 2026-2030 envisagé par Cœur de Chartreuse ○ AXE 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, dans le cadre du service public de la petite enfance SPPE ○ AXE 2 : Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ○ AXE 3 : Soutenir l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ○ AXE 4 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ○ AXE 5 : La solidarité par le soutien des politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires l'autonomie – en matière de Petite enfance, enfance, jeunesse ○ AXE 6 : La coopération avec les partenaires locaux ; Poursuivre une gouvernance structurée

- Renforcement des actions Inclusion
- Renforcement de l'axe Soutien à la parentalité, via notamment les travaux en cours de diagnostic des actions et acteurs et un recueil des besoins des familles
- Interconnaissance renforcée des acteurs du territoire mais également des partenaires à l'échelle départementale
- Pilotage de la CTG structuré et instances mises en œuvre ; Coopération et évolution des missions de coordination vers la coopération

CONSIDÉRANT les échanges lors de la réunion en date du 20 octobre 2025 réunissant le Bureau des maires, la Commission Jeunesse et de la Commission Petite enfance et solidarités. Les échanges ont nourri et complété les axes de travail, présentés ci-après, permettant, à l'échelle du territoire de se projeter dans la prochaine période de contractualisation CTG ;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire évoluer cette convention par voie d'avenant au cours des 5 années de convention ;

CONSIDÉRANT la synthèse des axes de travail proposés pour la période 2026-2030, présentée ci-dessous. Ces éléments représentent le corps du projet Petite enfance, Enfance, Jeunesse et des thématiques Inclusion et parentalité en transversalité ; l'ensemble est regroupé dans l'annexe 3 – Plan d'action de la Convention, qui sera transmise en séance aux membres du conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

CONSIDÉRANT l'Annexe 2 de la CTG (transmise en séance), qui liste les équipements et services soutenus par les collectivités locales signataires de la CTG (Communes et CCCC selon leur compétence) et qui seront bénéficiaires des bonus de territoire ;

CONSIDÉRANT que le pilotage de cette Convention territoriale globale fera l'objet d'une convention dédiée, confirmant les moyens humains soutenus à hauteur de 2,16 ETP pour les missions de coopération petite enfance, enfance, jeunesse et inclusion ;

CONSIDÉRANT l'avis unanime favorable du Comité de pilotage de la CTG en date du 5 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT enfin les échanges encore en cours avec la CAF, portant sur l'engagement financier de ce partenaire principal dans le cadre contractuel de la CTG, et notamment les questions soulevées sur le niveau de financement actuel des services et actions, au travers du Dispositif des « Bonus territoire » ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➢ ***Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :***

- **VALIDE** les objectifs de travail traduits en Axes, et leurs fiches actions opérationnelles qui constituent le corps de la Convention Territoriale Globale Cœur de Chartreuse pour la période de 5 ans 2026-2030,
- **VALIDE** l'Annexe 2 en pièce jointe, recensant l'ensemble des services soutenus dans le cadre de la CTG Cœur de Chartreuse,

- **DONNE** mandat à la Présidente et aux Vice-Présidentes à la Petite enfance et Solidarités et à la Jeunesse pour mener les échanges financiers avec la CAF, en faveur d'une réévaluation à la hausse des niveaux de financements,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention territoriale globale avec ses annexes, ainsi que la convention de pilotage, *sous condition de l'engagement de la CAF à considérer les niveaux de financements sur le territoire Cœur de Chartreuse et à engager le processus d'une réévaluation de ses financements.*

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 26/11/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE ET PAR LES COMMUNES SELON LA COMPETENCE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE – Service de la CCCC (régie directe)	
Halte-Garderie itinérante ✓ *Lundi* ✓ *Mardi* ✓ *Jeudi* ✓ *Vendredi*	*NOM du service : Bébébus* Gestionnaire : Communauté de Communes Cœur de Chartreuse - ZI Chartreuse Guiers – Pôle Tertiaire – 38380 Entre-Deux Guiers
EAJE – Conventionnées (soutien financier)	
EAJE ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : *Les Titounets de Chartreuse* 2 Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent du Pont
EAJE ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service : Les Petits Chartreux* 8 Place de la Mairie 38 134 Saint-Joseph de Rivière
EAJE ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Fées et Lutins 18 Jardin du Père Truffot 38380 St-Pierre de Chartreuse
Entreprise de Crèches - Conventionnées (coopération uniquement)	
Micro-crèche ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Petits Oiseaux Petits nids Gestionnaire : entreprise micro-crèche les nids 52 rue du bois du Comte 73360 Les Echelles
RPE – Service de la CCCC (régie directe)	
RPE	*NOM du service* : Relais Petite Enfance Cœur de Chartreuse Gestionnaire : Communauté de Communes Cœur de Chartreuse – ZI Chartreuse Guiers – Pôle Tertiaire – 38380 Entre-Deux Guiers Implantations du service ◊ Espace RPE « A Petits Pas » 2 Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent du Pont ◊ Espace RPE « Ma Chouette Nounou » Salle des Fêtes 73670 St-Thibaud de Couz ◊ Espace RPE « Les Oursons de Chartreuse » 1051 route du Granier – Epernay 73670 Entremont-le-Vieux.
Maisons d'Assistants Maternels – Conventionnées (aide au démarrage uniquement)	
MAM ✓ *Du lundi au vendredi (sauf mercredi)*	*NOM du service* : La Cabane des Z'oiseaux 57 route de la Chapelette 73160 Saint-Thibaud de Couz

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

MAM ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Les P'tits Lapins 4 place du Pigeonnier 73360 Les Echelles
MAM ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Les P'tites Fripouilles 8 impasse de l'Alpette 38380 Entre-Deux-Guiers
MAM ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Les Min'Hiboux 94 rue de la Poste 38380 Miribel-les-Echelles
MAM ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Les Minibouilles 276 route de Verdun 38380 Entre-Deux-Guiers
MAM ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Les Explor'acteurs 7 place René Cassin 73670 Saint-Pierre d'Entremont
MAM ✓ *Du lundi au vendredi*	*NOM du service* : Les P'tites Chouettes de Chartreuse 63 chemin du Rosaire 38380 Saint-Pierre d'Entremont
LAEP – Conventionnés (soutien financier)	
LAEP ✓ *Lundi matin* ✓ *Jeudi matin*	*NOM du service* : La P'tite Pause Gestionnaire : Centre Social des Pays du Guiers 1 place Charles Hérold 38380 Saint-Laurent du Pont Implantation - lundi RPE « A Petits Pas » Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent du Pont Implantation- jeudi Bibliothèque 41 avenue du 8 mai 1945 38380 Entre-Deux-Guiers
LAEP ✓ *Mardi matin*	*NOM du service* : Entremonts et Mômes Gestionnaire : AADEC – Maison intercommunale 73 670 Saint-Pierre d'Entremont Implantation du service – mardi 1051 route du Granier – Epernay 73670 Entremont-le-Vieux.
LUDOTHEQUE (soutien financier dès 2025)	
	Gestionnaire : Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) 1, rue Charles Hérold - 38380 St Laurent du Pont Implantation : Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) 1, rue Charles Hérold - 38380 St Laurent du Pont
	Gestionnaire : Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) Maison Intercommunale - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie Implantation : Maison Intercommunale - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

ALSH	
AL Extrascolaire 3-12 ans ✓ *Petites vacances* ✓ *Août*	Gestionnaire : Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) 1, rue Charles Hérold - 38380 St Laurent du Pont Implantation : Accueil de Loisirs « Le dé en bulle » 381, rue du bourg - 38380 Miribel les Echelles
AL Périscolaire 3-12 ans ✓ *Mercredis*	Gestionnaire : Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) 1, rue Charles Hérold - 38380 St Laurent du Pont Implantation : Accueil de Loisirs « Le dé en bulle » 381, rue du bourg - 38380 Miribel les Echelles
AL Extrascolaire 3-12 ans ✓ *Petites vacances* ✓ *Juillet Août*	Gestionnaire : Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) Maison Intercommunale - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie Implantation : Accueil de Loisirs Lieu-dit Le Bourg - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie
AL Périscolaire 3-12 ans ✓ *Mercredis*	Gestionnaire : Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) Maison Intercommunale - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie Implantation : Accueil de Loisirs Lieu-dit Le Bourg - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie
AL Périscolaire 3-12 ans *Mercredis*	Gestionnaire : Commune de St Laurent du Pont 1, place de la mairie - 38380 St Laurent du Pont Implantation : Ecole du Bourg - 3, rue Paul Bert - 38380 St Laurent du Pont
AL Périscolaire 3-12 ans *Mercredis*	Gestionnaire : Association Sac à Jouets 7, place de la mairie – 38134 St Joseph de Rivière Implantation : 7, place de la mairie – 38134 St Joseph de Rivière
AL Extrascolaire 3-12 ans ✓ *Petites vacances*	Gestionnaire : Association Sac à Jouets 7, place de la mairie – 38134 St Joseph de Rivière Implantation : 7, place de la mairie – 38134 St Joseph de Rivière
AL Extrascolaire 3-12 ans ✓ *Petites vacances*	Gestionnaire : Fédération Familles Rurales de l'Isère 2, rue de Barbenière – 38730 Val-de-Virieu Implantation : Ecole du Menuet – Rue Jules Ferry – 73360 Les Echelles

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AL Ados 11-17 ans ✓ *Mercredis* ✓ *Vendredis, Samedis* ✓ *Petites vacances* ✓ *Grandes vacances*	Gestionnaire : Pour l'action Jeunes (PAJ) 4, place du 10iè groupement - 38380 St Laurent du Pont Implantations : • PAJ : 4, place du 10iè groupement - 38380 St Laurent du Pont
AL Ados 11-17 ans ✓ *Mercredis* ✓ *Vendredis, Samedis* ✓ *Petites vacances* ✓ *Grandes vacances*	Gestionnaire : Pour l'action Jeunes (PAJ) 4, place du 10iè groupement - 38380 St Laurent du Pont Implantations : • FORUM : 47, rue Jean Jacques Rousseau - 73360 Les Echelles
AL Ados 11-17 ans ✓ *Mercredis* ✓ *Vendredis, Samedis* ✓ *Petites vacances* ✓ *Grandes vacances*	Gestionnaire : Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC Maison Intercommunale - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie Implantation : Accueil de Loisirs Maison Hermesende - 73670 St Pierre d'Entremont Savoie

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AXE 1
Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, dans le cadre du service public de la petite enfance SPPE

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 1 - Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE La Communauté de Communes compétente en Petite Enfance devient l'Autorité Organisatrice (AO) au 1er janvier 2025 et **met en œuvre les missions de l'AO**	Opérateurs de terrain Partenaires de la coopération - Convention Territoriale Globale
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
1 <u>Renforcer la coopération avec les différents partenaires pour le recensement des besoins</u> ⇨ Inscrire cet axe en tant que déclinaison de la réforme Service Public de la Petite Enfance et suivant la mise en œuvre des Schémas Départementaux des Services aux Familles ⇨ Préciser le cadre de travail avec les *partenaires de santé (inclusion.), médico-sociaux (publics vulnérables), insertion (AVIP)* : objectifs, interlocuteurs et instances de rencontres ⇨ Définir les modalités et les co-productions pour la période CTG **2 <u>Poursuivre le recensement des disponibilités pour tout mode d'accueil</u>** ⇨ Mener une veille prospective des disponibilités, listes d'attente, taux de fréquentation, auprès des gestionnaires et des assistants maternels et à domicile via le Relais Petite Enfance ⇨ Se doter d'outils adaptés et d'une temporalité qui corresponde à la réalité du terrain (outil précisé en annexe des conventions de fonctionnement et de financement signé entre la CCCC – le Gestionnaire) ⇨ Encourager les professionnels à utiliser les outils existants nationaux si opérationnels : monenfant.fr etc… **3 <u>Recueil des données pour une vision partagée : création d'un observatoire</u>** ⇨ Inscrire la veille prospective ci-dessus dans un recensement plus global : élargissement des critères (parents en insertion, projets en urbanisme …) ⇨ Poursuivre la veille en année N pour un recueil des données du territoire ⇨ Création d'un observatoire à l'échelle du territoire Cœur de Chartreuse	• S'appuyer sur les ressources existantes • Affiner les outils existants • Inscrire de nouveaux critères (pauvreté- précarité, logement, habitat, insertion.) • Inscrire les critères dans les annexes des conventions de fonctionnements et financements et les conventions de coopération • Mener les campagnes de mises à jour en année N • Procéder à des analyses croisées : exemple actions transversales passerelles 3- 5ans **Echéances de réalisation** Durant la CTG 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e en charge Petite Enfance & des Solidarités – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération En lien avec Services Enfance Jeunesse et Inclusion	✓ Maillage avec nos partenaires sur les données quantitatives et qualitatives et fluidifier les partenariats ✓ Création d'un outil partagé ✓ Utiliser l'outil pour alimenter la décision politique
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Les communes Partenaires signataires (KIT CTG CAF : CAF – référentes de territoire en lien avec les services DATA ; Départements – responsable des services DATA ; MSA – référente de territoire données MSA ; ACEPP – direction ; Maison de l'Emploi – France Travail) Autres partenariats (hors signataires) : AURG par exemple (pour données complémentaires)	En cours de définition
Spécificités	
Création d'un Observatoire partagé Cœur de Chartreuse	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 2 - Informer et accompagner les familles

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE La Communauté de Communes compétente en Petite Enfance devient l'Autorité Organisatrice (AO) au 1er janvier 2025 et met en œuvre les missions de l'AO	Grand public, familles, futurs parents et parents d'enfants 0-6 ans
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
1 <u>Action de communication auprès des familles</u> ⇨ Positionner le *Relais Petite Enfance comme la porte d'entrée de l'accompagnement aux familles* (sans parler guichet unique à ce stade) ⇨ Présenter les différents services aux familles, statuts de mode de garde du jeune enfant et tarifs (public associatif, privé, individuel, collectif) par la création de nouveaux outils ⇨ *Distribuer plus largement le KIT PARENT* par l'intermédiaire des partenaires, des réseaux, des associations en mission parentalité, et faire évoluer cet outil ⇨ Organiser un Evènement grand public type « Rencontres de la Petite Enfance » **2 <u>Soutenir la liberté de choix du mode de garde des familles</u>** ⇨ En rendant lisible les tarifications et reste à charge des familles ⇨ En clarifiant et communiquant sur les modalités d'accueil ⇨ En soulignant les adaptations de l'offre : projet d'un offre à vocation d'insertion Professionnelle - AVIP **3 <u>Répondre au plus juste aux besoins des familles</u>** ⇨ **Poursuivre la coordination des acteurs de la petite enfance sur le sujet** ⇨ **Se doter d'outil pour un travail de proximité avec les professionnels des secteurs santé, médico-sociaux et insertion, pour s'assurer de la réponse aux familles les plus vulnérables** : besoin d'un engagement de la présence des travailleurs sociaux ⇨ **Création d'un document exhaustif de présentation du *« parcours de la famille en recherche de mode de garde sur Cœur de Chartreuse »*** : sur la base du document national en ajustant à nos spécificités du territoire (cf 1 nouveau document)	<u>1 Action de communication – coordination par</u> • La Coordination de la mise à jour de la part des partenaires des supports existants et leur évolution • La Coproduction pour un nouveau flyer « parcours des familles – réponse aux besoins de mode de garde » (sur base document national) • La diffusion via les réseaux • Le pilotage de l'organisation de l'Evènement à l'échelle du territoire <u>2 Soutenir le choix de mode de garde par</u> • La lisibilité des modalités d'accueil, critères attribution, dispositifs • La définition du cap sur les critères d'attribution des places sur le territoire et leur mise en œuvre : pour les habitants du territoire ou hors territoire ; pour les familles sur des communes en fort déploiement d'habitat et dépourvues de mode de garde collectif ; pour les familles en activité professionnelle sur le territoire ; pour les fratries etc… • La valorisation des spécificités existantes : projets pédagogiques, accueil inclusif généralisé et soutenu par la « démarche inclusion » ; modalités de l'engagement associatif ; statut de parent employeur etc… <u>3 Répondre au plus juste aux besoins par</u> • L'ancrage de la réflexion sur le groupe de travail Groupe Responsables de l'Accueil Professionnel Petite Enfance - GRAPPE • La formalisation de la commission d'attribution des places et son fonctionnement, • L'expérimentation d'un outil partagé pour suivre la demande et les réponses en lien avec les partenaires institutionnels
	Echéances de réalisation
	Année 2026 pour la mise à jour des supports En suivant, durant les 5 années CTG « Evènement » à positionner au cours du mandat

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Elu.e en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Chargée de coopération - Services petite enfance CCCC Opérateurs 0 - 6 ans (gestion en directe ou privée) sur le territoire	Reconnaissance du RPE porte entrée par les c institutionnels, pour les familles Connaissance de l'offre de service par le public cible Diminution des listes d'attente Présence sur les évènements
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Service Enfance Jeunesse (3-6 ans ALSH) et Inclusion Services des Départements PMI, ASE, travailleurs sociaux Communes pour diffusions - accueils et liens avec écoles Tous les acteurs petite enfance et familles, dans une dynamique de coopération	Réalisation du flyer « parcours » Nombre de kit parents mis à jour et distribués Adéquation offre – demande Suivi de la fréquentation et des listes d'attente
Spécificités – Nouveauté SPPE	
Renforcement des coopérations pour un document « parcours des familles en recherche de mode de garde en Cœur de Chartreuse »	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 - Soutenir la qualité des modes d'accueil 1/5

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE *L'attractivité des métiers de la petite enfance est un des sujets, à l'échelle nationale et départementale, qui interroge la capacité des gestionnaires à recruter, et maintenir une stabilité des équipes, facteur propice à la qualité d'accueil*	Les professionnels ou futurs professionnels : dès les années collège jusqu'aux publics + âgés en reconversion etc…
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
<u>Contribuer à l'attractivité des métiers de la petite enfance</u> ⇨ Poursuivre la réflexion et les actions avec nos partenaires, Groupe de travail Schéma Départemental de services aux familles Isère - SDSF38 ⇨ Soutenir la professionnalisation des assistants maternels et garde à domicile, via les Relais Petite Enfance ⇨ Accompagner les gestionnaires dans le recrutement et la stabilisation des équipes professionnelles en lien avec les organismes Maison de l'Emploi et France Travail ⇨ Etablir des partenariats rapprochés avec les organismes de formation pour accueillir les apprentis et stagiaires, en vue de les embaucher dans la mesure du besoin ⇨ Etre présent sur les évènements métiers (job dating, évènements de territoire etc..) ⇨ Poursuivre le lien avec les secteurs jeunes du territoire CSPG, PAJ, AADEC : stage baby sitting ⇨ Diffuser les teasers métiers réalisés par les services en 2023-24 ⇨ Structurer la ligne de soutien financier de la CCCC ⇨ *En lien avec la fiche « attractivité des métiers » et la déclinaison (fiches SDSF)*	Participer aux instances de travail : GT SDSF par exemple Inviter les acteurs et les partenaires dans les différentes instances de travail : comité technique CCCC Coordonner et assurer la présence des professionnels ou leur représentation sur les évènements métiers Garantir la diffusion ou le relai des plateformes métiers sur les supports de la CCCC Assurer un suivi et intégrer sur les bases de données de l'observatoire en cours de création **Echéances de réalisation** Au fil des 5 ans de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elue en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération En lien avec les directions EAJE et les animatrices de Relais Petite Enfance	✓ Stabilisation des équipes en mode d'accueil collectif ✓ Augmentation du nombre d'assistantes maternelles ✓ Cadrer les process par voie de conventionnement
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDE et France Travail ; Organismes de formation Voironnais, Bassin chambérien	Nombre personnes accompagnées Nombre de personnes en stages, apprentis / an Nombre de personnes recrutées, ou en prise de poste
Spécificités	
En grande tension, les métiers de la petite enfance bénéficient de la réforme de l'état par la création de nouveaux titres.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 - Soutenir la qualité des modes d'accueil 2/5

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE *Le territoire repose majoritairement sur des activités menées par des gestionnaires associatifs, faisant donc appel aux ressources et compétences de bénévoles.*	Les administrateurs des associations gestionnaires et leurs directions ; les parents bénévoles des actions mises en œuvre
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
<u>Soutenir le bénévolat associatif, force et gage de qualité de l'accueil sur le territoire</u> ⇨ Poursuivre les rencontres avec les administrateurs bénévoles dans les process d'interconnaissance et de décision : 2 rencontres mi-parcours par an ; présence de la CCCC aux Assemblées générales des associations ⇨ Assurer un socle commun de compréhension entre les bénévoles les élus et les techniciens : au moyen de formation si besoin ⇨ Valoriser la dimension partenariale associative : temps passé par les bénévoles, les compétences en partenariat lors d'évènements de la petite enfance à l'échelle du territoire ⇨ Resserrer les liens avec l'ACEPP ⇨ Remercier l'engagement des parents lors d'évènements ouverts à chacun.e	Maintenir la formalisation des Rencontres mi-parcours bi annuelles, entre gestionnaire et CCCC Ajuster les conventions en associant l'ACEPP Formations élus - administrateurs (ACEPP), au besoin Rendre lisible la valorisation des bénévoles sur les budgets Organiser des évènements ouverts aux parents : 1 pique-nique et 1 spectacle annuel (CRPE)
	Echéances de réalisation
	Au fil des 5 ans de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elue en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération Administrateurs des associations gestionnaires, en lien avec les Directions	Composition et renouvellement des Conseils d'administration assuré Présence des parents sur évènements avec leurs enfants
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Les parents ; les partenaires financiers ; partenaire ACEPP petite enfance	Nombre de personnes impliquées Durée de l'engagement des parents en tant qu'administrateurs Montants présentés sur les budgets réalisés
Spécificités	
3 EAJE sur 4 et les Maisons d'Assistantes Maternelles sont portés par des associations ; les parents s'impliquent au profit de l'accueil de leurs enfants	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 - Soutenir la qualité des modes d'accueil 3/5

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE *Le cadrage de la qualité d'accueil par les « chartes » développe la confiance de chacune et chacun à chaque niveau : permet des échanges de fond entre les directions de structures ; permet de s'engager collectivement auprès des familles ; confortent les postures dans le processus de réflexion pour la mise en œuvre des nouveaux projets. L'appropriation des chartes est à maintenir.*	Opérateurs de l'accueil du jeune enfant et des dispositifs de parentalité
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
<u>Garantir la mise en œuvre des chartes de qualité d'accueil et les labels</u> ⇨ Développer les projets de structures relevant du référentiel national de l'accueil du jeune enfant sur les différents axes : liens avec la Nature (projet plein air Bébébus) ; liens avec la musique et le jeu (projet Bebimpro) ; lien avec la référente inclusion pour la thématique inclusion etc… ⇨ Poursuivre l'engagement en faveur de la mise en œuvre des chartes de qualité : qualité d'accueil du jeune enfant ; charte de la parentalité ; charte de qualité des Maisons d'Assistants Maternels ⇨ Soutenir les démarches de qualité en lien avec les familles et leurs enfants au sein des modes de garde (projet PAP, accueils individualisés etc..) ; ⇨ Permettre de labeliser le territoire pour intégrer des places AVIP (en lien avec le public en insertion et recherche d'emploi) ⇨ Inscrire les projet « couches compostables ou lavables » en tant que projet à qualité environnementale (positionné dans la feuille de route « transition » de la CCCC) ⇨ Inscrire les dispositifs de parentalité Lieux d'Accueil Enfants Parents et ludothèques	✓ Poursuivre la présence de la CCCC au sein des GT du comité de filière SPPE ✓ Inscription de la thématique « charte de qualité » à l'ordre du jour des instances de travail des professionnels ; proposition d'ateliers sur la thématique en présence d'intervenants extérieurs ✓ Soutenir les directions pour la mise en place de protocoles, process etc ✓ Se rapprocher de l'ACEPP sur la question de labélisation « parental » ✓ Accompagner à la labélisation par l'ingénierie (crèche AVIP) **Echéances de réalisation** Au fil des 5 ans de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elue en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération Administrateurs des associations gestionnaires, en lien avec les Directions En lien avec les services enfance jeunesse et inclusion de la CCCC	✓ Réalisation des projets en cours ✓ Implication des familles ✓ Analyse retours de satisfaction des usagers quant à qualité accueil
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Opérateurs des modes d'accueil et des dispositifs de parentalité En lien avec les acteurs du territoire ; les institutions	Nombre d'actions autour de la mise en œuvre des chartes, labels Nombre de places AVIP créées à l'échelle du territoire Degré de réalisation des nouveaux projets Echanger avec les familles sur la qualité du service rendu ; mesurer le degré de l'implication et de satisfaction
Spécificités	
Les labélisations, démarches de coopération, sont soutenues sur le territoire Cœur de Chartreuse.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 - Soutenir la qualité des modes d'accueil 4/5

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE *L'accompagnement des enfants et leurs familles sur les périodes de transition : petite enfance à école / petite enfance à accueils de loisirs nécessite un travail entre professionnels pour offrir des dispositifs cohérents et adaptés, partagés par les différents secteurs de la vie de l'enfant*	Les professionnels de la petite enfance et les professionnels de la communauté éducative, par bassins de vie, Les enfants et leurs familles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
<u>Maintenir et déployer les dispositifs et actions passerelles</u> ⇨ Poursuivre et ajuster la démarche « passerelles 3-5 ans », en lien avec les professionnels de la Petite Enfance et les Accueils de Loisirs Sans Hébergements ⇨ Mettre en œuvre et déployer le projet « passerelles PE – Ecoles maternelles » à l'échelle du territoire ; ⇨ Assurer les actions passerelles ponctuelles entre les différents professionnels référents des enfants âgés de 0 à 6 ans : Professionnels de la petite enfance et les ATSEM par exemple	Actions de mise à dispotition ou de mutualisations de personnels compétents petite enfance sur les différents lieux (mode de garde, écoles, périscolaire etc…) Action de médiations culturelles comme support de passerelles Action de mise en collectif de matériel Déclinaison de la Coordination à l'échelle des différents bassins de vie ralliant les professionnels en lien avec les familles
	Echéances de réalisation
	Au fil des 5 ans de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elue en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération Administrateurs des associations gestionnaires, en lien avec les Directions	✓ Fluidité dans la continuité de l'accueil de l'enfant, pour les familles ✓ Maillage de proximité entre professionnels des 3- 5 ans ✓ Positionnement des professionnels au service des familles dans le champ de compétence et en toute confidentialité ✓ Travail effectif avec les enseignants
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Liens avec les services enfance – jeunesse et inclusion de la CCCC pour relais avec les accueils de loisirs et les dispositifs existants Les acteurs de et à l'Ecole : conseils d'école, équipes éducatives, périscolaires etc…	Nombre d'actions menées Nombre partenaires sur un même bassin de vie Provenance des publics Coopération avec les intervenants culturels Nombre d'utilisation
Spécificités	
Une dynamique de coopération avec l'Education Nationale est en cours.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 - Soutenir la qualité des modes d'accueil 5/5

Diagnostic initial	Public cible
Constats des animatrices de RPE Demandes des directions d'EAJE Parents en demande de professionnels mieux formés	Professionnels de l'accueil, EAJE et Assistantes maternelles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
<u>Favoriser la montée en compétence sur la thématique inclusion</u>	Poste référente inclusion à disposition comme ressource Malles pédagogiques comme supports. Formations, conférences
	Echéances de réalisation
	Sur les 5 ans de la CTG Évaluation annuelle des besoins
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e et direction générale adjointe Service Inclusion Service Petite enfance	Accueil inclusif renforcé Accompagnement des enfants au plus juste de leurs besoins
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Pôles ressources 38 et 73 Professionnels spécialisés intervenants ponctuellement	Nombre de propositions, nombre d'interventions. Nombre de participants aux propositions Quantité et qualité des échanges, débats Questionnaire de pertinence pour les professionnels
Spécificités par autorité organisatrice signataire	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 4 - Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant 1/3

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE La Communauté de Communes compétente en Petite Enfance devient l'Autorité Organisatrice (AO) au 1er janvier 2025 et **met en œuvre les missions de l'AO**	Porteurs de projet en lien avec les communes
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
1 <u>Maintenir l'accompagnement des porteurs de projet de création de modes de garde</u> ⇨ Accueillir les porteurs de projets en lien avec la petite enfance et la solidarité ; mise à jour de la fiche « accompagnateur de porteur de projet » ⇨ Mener une démarche de coopération pour l'accompagnement du porteur de projet ⇨ Mettre en œuvre le protocole d'accompagnement en vue de l'avis d'opportunité de la communauté de communes en tant qu'autorité organisatrice, et en lien avec les Communes ⇨ Mettre à jour le cas échéant les conventions signées entre la CCCC et les entreprises de micro-crèche ou Maisons d'Assistants Maternels ⇨ Répondre aux sollicitations des communes, en matière de mode de garde de la petite enfance (exemple diagnostic en cours mode d'accueil sur Entremont-le-Vieux)	✓ Selon les obligations SPPE ✓ En mettant en œuvre le protocole, établi par la CCCC en 2022 et mis à jour ✓ En portant un avis d'opportunité ✓ En assurant la proximité avec les services des Départements et les CAF, selon les attendus de la loi **Echéances de réalisation** Suivant les sollicitations des porteurs de projets
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération	• Avis d'opportunité = Mise à jour des protocoles 2022 d'accompagnement des porteurs de projet • Convention de coopération avec tous les nouveaux acteurs
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Les Communes d'implantation du projet En lien avec les instances SPPE – GT / les SDSF En lien avec les partenaires institutionnels et co-financeurs	Nombre de projets accompagnés Nombre de réalisations effectives
Spécificités	
La Communauté de Communes compétence (AO) assure le lien avec la Commune d'implantation, dès la prise de contact du porteur de projet.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 4 - Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant 2/3

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE La Communauté de Communes compétente en Petite Enfance devient l'Autorité Organisatrice (AO) au 1er janvier 2025 et **met en œuvre les missions de l'AO - Voir fiches annexes** « Récapitulatif des structures existantes et des projets envisagés »	Les propriétaires des bâtiments, des terrains Les gestionnaires
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
2 <u>Accompagner et soutenir financièrement les mises aux normes règlementaires et les aménagements des bâtiments,</u> propriétés de la Communauté de Communes ainsi que les accueils dans les salles communales accueillant les services : • Les thématiques : qualité air intérieur, normes de sécurité et d'hygiène (luminosité, produits d'usage quotidien …) • 3 Bâtiments intercommunaux sur 3 communes St-Laurent du Pont - Titounets de Chartreuse / aménagements jardin + intérieur St- Joseph de Rivière - Petits Chartreux / adaptations aménagements ; hygiène humidité intérieure St-Pierre de Chartreuse - Fées et Lutins / à préciser RPE – espaces dans bâtiments mutualisés : espaces extérieurs, signalétique au regard de l'itinérance ; aménagements • Salles communales mises à disposition des services intercommunaux : Bébébus et Relais Petite Enfance / à préciser, suivant les recommandations PMI • *Les Maisons d'Assistants Maternels et Micro-crèche non soutenues financièrement par la CCCC*	Recensement des besoins Estimations des coûts Répartitions des dépenses (ingénieries etc..) **Echéances de réalisation** • Suivant la fiche CTG • calendrier de la CCCC en tant qu'Autorité Organisatrice
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
DGS - DGA Service Petite enfance – chargée de coopération + les autres services (technique)	Mises aux normes suivant obligations réglementaires Signature des conventions bâtimentaires tripartite (CCCC Communes Gestionnaires)
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
En lien avec les communes ; avec les administrateurs et directions des EAJE associatifs ; en lien avec les acteurs privés pour la connaissance MC et MAM et/ assistants maternels à domicile (+ animatrices de Relais Petite Enfance)	Non formalisés
Spécificités	
La Communauté de Communes est propriétaire de nombreux bâtiments à gestion associative et de services itinérants sur les communes.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 4 - Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant 3/3

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE La Communauté de Communes compétente en Petite Enfance devient l'Autorité Organisatrice (AO) au 1er janvier 2025 et **met en œuvre les missions de l'AO**	Gestionnaires PE, partenaires co-financeurs
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
3 <u>Co financer les modes d'accueil, les dispositifs et les actions</u> • Poursuivre l'engagement au sein des instances départementales (SDSF), nationales (Intercommunalités de France) pour contribuer au cœur des démarches institutionnelles et assoir la politique du territoire en milieu rural • Assurer le co-financement des modes de garde dans le cadre des ratios nationaux • Travailler avec l'ensemble des co-financeurs à la visibilité d'une enveloppe pluri annuelle pour le territoire • Intégrer le versement au titre des missions du SPPE perçu par la plus grande commune du territoire > 3 500 habitants et définir les modalités de la répartition de l'enveloppe	• Participer aux instances institutionnelles départementales et Interco de France • Inviter les partenaires sur instances CCCC (CAF + ACEPP sur bilan mi-parcours par exemple) • Etablir les enveloppes de financements de la Collectivité au regard des ratios nationaux et en lien avec les partenaires **Echéances de réalisation** Durant CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elue en charge de la Petite Enfance – Direction Générale Adjointe Service Petite Enfance – chargée de coopération et services de la communauté de communes (comptabilité) La Commune de St-Laurent Du Pont qui bénéficie de la compensation pour communes de + 3500 habitants	Veille juridique, administrative et financière
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Communes Partenaires signataires (CAF ; D38-73 ; MSA) Nouveaux partenaires éventuels	Co-financements sur dossiers suivant partenaires
Spécificités	
La Communauté de Communes est compétente en matière de Petite Enfance, et exerce les 4 missions de l'Autorité Organisatrice.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AXE 2
Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri- et extrascolaires

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 1 - Développer l'offre de service ALSH 3-12 ans et 11-17 ans du territoire Cœur de Chartreuse

Diagnostic initial	Public cible
Durant la période de la CTG 2022-2025, la collectivité a déployé l'offre de service enfance afin de répondre aux besoins des familles en conventionnant avec de nouveaux gestionnaires et a renforcé son partenariat avec les opérateurs jeunesse. De plus, l'organisation et l'animation des instances techniques (coordinations, groupes de travail thématiques sur les âges passerelles) a permis d'amorcer la coopération entre gestionnaire afin de faciliter le parcours des familles.	Enfants et adolescents de 3 à 17 ans du territoire Cœur de Chartreuse
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Maintenir l'offre développée en termes de nombre de places • Structurer l'offre de service ALSH sur le territoire (localisation de l'offre, construction de bâtiments) • Faciliter les transitions entre services « projet passerelle 3-5 ans et 10-12 ans » • Faciliter l'accès des familles aux services (communication, tarification, Portail famille) • Garantir la qualité de l'offre de service • Formaliser un projet éducatif de territoire (vers un PEDTi ?) • Poursuivre le recueil et l'analyse permanente des données ALSH partagées avec les gestionnaires	Conventionnement avec des associations locales et des communes du territoire pour la mise en œuvre des services intercommunaux. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse : - Finance les gestionnaires - Anime les instances techniques et stratégiques **Echéances de réalisation** A définir durant la CTG 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
➢ Centre Social des Pays du Guiers ➢ Commune de St Laurent du Pont ➢ Association « Sac à jouets » ➢ Fédération Familles Rurales de l'Isère ➢ Association « AADEC » ➢ Association « Pour l'Action Jeunes »	L'offre de service ALSH correspond aux besoins des familles du territoire : - Pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans - Pour les jeunes de 11 à 17 ans L'organisation proposée répond aux caractéristiques du territoire (population, bassins de vie, schéma des mobilités) dans la répartition de l'offre de service et le nombre de places ouvertes dans les structures d'accueil, en veillant à l'accessibilité des familles.
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
➢ CAF Isère et Savoie – Département Isère et Savoie ➢ Communes du territoire pour les mises à disposition de locaux et d'agents techniques	✓ Origine géographique des usagers ✓ Mixité sociale des usagers (répartition des quotients familiaux par tranche) ✓ Taux de remplissage des services ✓ Nombre d'actions transversales entre services petites enfance et services enfance / entre services enfance et services jeunesse ✓ Répartition de l'offre de service sur le territoire au regard des besoins des familles ✓ Satisfaction des familles du territoire (localisation, accessibilité et qualité de l'offre)
Spécificités	
Conventionnement avec la commune de Vimines afin de faciliter l'accès à un service de proximité pour les habitants de la vallée de Couz	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 2 - Maintenir le dispositif de financement des parcours BAFA et BAFD du territoire Cœur de Chartreuse

Diagnostic initial	Public cible
Durant la période de la CTG 2022-2025, la collectivité a déployé l'offre de service enfance afin de répondre au besoin des familles. Le recrutement d'animateurs qualifiés au regard des normes d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement des services devient un enjeu majeur pour les structures. Les membres de la coordination enfance ont travaillé à l'évolution du dispositif de financement des parcours BAFA et BAFD afin : - D'assurer le bon fonctionnement des services - De répondre aux problématiques de recrutement - De sécuriser les parcours de formation en instaurant le tutorat des futurs animateurs bénéficiaires du dispositif de la collectivité	Jeunes de 16 à 29 ans du territoire Cœur de Chartreuse
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Poursuivre et confirmer l'ancrage intercommunal du dispositif d'accompagnement aux formations BAFA et BAFD • Garantir et pérenniser la qualité éducative des accueils de loisirs • Garantir un volume d'animateurs nécessaire au bon fonctionnement des services • Accompagner les parcours de formation des jeunes et des professionnels permanents du territoire en formalisant le tutorat • Accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne • Questionner l'embauche et la rémunération	- Groupe de travail pour la formalisation du nouveau dispositif - Elaboration du suivi du bénéficiaire dans son parcours de formation - Elaboration de la prise en charge financière du bénéficiaire **Echéances de réalisation** - Finalisation du dispositif (2025) et mise en œuvre dès 2026 pour la durée de la CTG 2026-2030 - Bilan de mi-parcours en 2028
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
➢ Les directeurs ALSH ➢ Les responsables d'accueil périscolaire ACM ➢ L'animateur jeunesse en charge du volet 16-25 ans ➢ Les techniciens SDJES de l'Isère et de la Savoie	Le dispositif de financement des parcours BAFA et BAFD permet de répondre aux besoins RH des structures d'accueil du territoire et permet aux bénéficiaires de se former et de travailler sur le territoire. Le tutorat permet de sécuriser les parcours de formation par un suivi individualisé des bénéficiaires par des professionnels du territoire et d'augmenter le nombre de jeune finalisant leur parcours de formation.
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
➢ CAF de l'Isère et de la Savoie	✓Nombre de bénéficiaire du dispositif ✓Taux de jeunes bénéficiaires finalisant leur formation ✓Amélioration / dégradation des problématiques de recrutement des structures
Spécificités	
- Tutorat mis en place dans le cadre du dispositif pour accompagner les jeunes dans leur parcours de formation - Travail en coopération entre services enfance et services jeunesse	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 - Renforcer l'accueil inclusif

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Fréquentation des 4 ALSH par 38 enfants à besoins spécifiques (22 notifiés – 16 non notifiés) Difficultés d'accompagnement des enfants lors des temps d'accueil	Enfants de 3 à 12 ans à besoins spécifiques et leurs familles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Communiquer sur l'offre inclusive auprès des familles • Poursuivre l'expérimentation « Référent Accueil Inclusif » • Poursuivre la montée en compétence de l'ensemble des équipes d'accueil	18 mois de mise à disposition de la référente accueil inclusif sur 3 structures, poursuite et extension de la mission (autres ALSH) Proposition de temps de formation Nouveau support de communication Amélioration des supports existants
	Echéances de réalisation
	Fin 2026 et, selon l'évaluation, poursuite envisagée
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e et direction générale adjointe Service enfance Service inclusion	Besoins particuliers des enfants entendus et pris en compte Bien être des équipes
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
CAF Organismes de formation divers PRH Savoie et Isère ALSH partenaires de l'expérimentation RAI	Bilan CAF de l'expérimentation Référent Accueil Inclusif Nombre de propositions de formations Nombre de professionnels formés
Spécificités	
Territoire d'expérimentation de la CAF pour le poste RAI	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AXE 3
Soutenir l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 1 - Piloter le projet jeunesse du territoire et coordonner le déploiement de l'intervention jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
A renseigner	Les jeunes de 11 à 29 ans du territoire Cœur de Chartreuse Les partenaires du projet jeunesse de territoire
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif et de santé : - S'adresser à tous les jeunes pour favoriser la mixité - Favoriser l'insertion socio professionnelles des jeunes - Déployer l'animation de prévention - Lutter contre le décrochage scolaire - Sensibiliser et accompagner les jeunes sur les problématiques de santé mentale • Formaliser les partenariats avec les acteurs œuvrant dans le champ de la jeunesse - Favoriser une approche transversale aux différents domaines d'intervention des services jeunesse permettant de s'inscrire dans une logique de décloisonnement - Développer les Points Informations jeunesse (PIJ) et accompagner le parcours de formation des animateurs - Animer les instances permettant de favoriser la mise en œuvre des dispositifs de droits communs - Identifier et valoriser les actions et projets jeunesse portés ou soutenus par les communes	Conventionnement avec des associations locales et financement au regard des missions Conventionnement tripartite PAJ et Département Isère pour l'animation de prévention Animation des instances techniques et stratégiques invitant les partenaires locaux et les partenaires institutionnels **Echéances de réalisation** A définir durant la CTG 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
➢ Les associations gestionnaires de service jeunesse intercommunaux ➢ Les Missions Locales Jeunes de Chambéry et de Voiron ➢ Les établissements scolaires ➢ Les communes du territoire ➢ Les associations locales (sportives, culturelles etc.)	La formalisation du projet jeunesse de territoire synthétisant les orientations portées par les élus du territoire traduites par les actions mises en œuvre par l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de la jeunesse au sens large.
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
➢ CAF Isère et Savoie ➢ Départements Isère et Savoie	✓ Modalités de pilotage du projet jeunesse de territoire ✓ Nombre de partenaires et champ d'intervention des acteurs associés au projet ✓ Déploiement des différentes modalités d'intervention jeunesse ✓ Recensement des actions et des projets réalisés par les communes et les gestionnaires de service à destination des jeunes du territoire ✓ Formation des professionnels permanents du territoire
Spécificités	
Conventionnement avec le département de la Savoie (Contrat Territorial Jeunesse) dont les objectifs sont en adéquation avec le projet de territoire Cohérence des instances stratégiques des différents dispositifs (CTG, CTJ 73, CTJ38)	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 2 - Maintenir le dispositif « Chantiers Jeunes »

Diagnostic initial	Public cible
Plus de 40 jeunes bénéficiant de l'expérience Chantiers jeunes / an ; mixité des profils ; liens avec les partenaires de la jeunesse et de l'emploi/insertion ; Coopération avec les communes. Un dispositif à pérenniser, des financements à pérenniser	Jeunes de 16 à 25 ans du territoire Cœur de Chartreuse
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Permettre aux jeunes du territoire de se confronter aux procédures et à la réalité d'un recrutement • Permettre aux jeunes du territoire de pouvoir travailler et vivre leur première expérience professionnelle rémunérée et leur permettre de financer leur projet individuel • Développer les modalités d'intervention des services jeunesse de type « aller-vers » pour repérer les jeunes en rupture ou très éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières et multiples. • Favoriser les démarches d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion dans l'emploi durable en lien avec les Missions Locales Jeunes et les associations intermédiaires œuvrant dans le champ de l'insertion. • Créer des dynamiques de jeunes sur le territoire en lien avec les structures jeunesse	- Dépôt des candidatures et entretiens de recrutement - Après avoir réalisé les entretiens des jeunes, les partenaires du projet se réunissent pour constituer des groupes qui sont répartis par semaine en fonction des missions, des disponibilités parfois contraintes des jeunes et des problématiques de mobilité. Le travail en petit groupe est privilégié afin de favoriser le lien avec l'animateur qui les encadre. - Le temps de travail hebdomadaire est de 25 heures par jeune. - Les chantiers se déroulent du lundi au vendredi de 8h à 13h. **Echéances de réalisation** 7 semaines de chantiers jeunes par an pendant les grandes vacances scolaires
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
➢ Associations PAJ et AADEC (services jeunesse)	Le projet « chantiers jeunes » permet aux jeunes de 16 à 25 ans du territoire de participer à des chantiers et de financer leur projet personnel en étant rémunéré dans le cadre de ces missions. L'objectif est également au travers de cette action de favoriser l'insertion par l'emploi et l'accès à une première expérience professionnelle.
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
➢ Mission Locale Jeunes de Chambéry et Maison de l'emploi de Voiron ➢ Groupe économique solidaire Adéquation ➢ Les communes du territoire ➢ Les éducateurs spécialisés de l'Avant Pays Savoyard et du Voironnais Chartreuse ➢ Les départements de la Savoie et de l'Isère ➢ La Mutuelle Sociale Agricole	✓ Nombre et âge des bénéficiaires ✓ Origine géographique des bénéficiaires ✓ Nombre de jeunes dont c'est la 1ère expérience professionnelle ✓ Nombre de jeunes à « profil spécifique » ✓ Nombre et type d'accompagnement mis en place ✓ Collectivités partenaires ✓ Chantiers réalisés ✓ Participation des partenaires dans l'évolution du dispositif

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Spécificités
- Ce projet s'inscrit dans la prolongation des actions d'accompagnement et d'insertion assurées par les services des départements et les associations agissant dans les champs de l'accompagnement et de l'insertion. Ce projet est un levier permettant d'apporter une aide et un soutien aux jeunes avec une attention particulière portée à ceux en risque de marginalisation, de ségrégation sociale ou culturelle, en conflit ouvert avec leur environnement ou en danger d'isolement, afin de favoriser leur insertion. - Ce projet est également un moyen de repérer des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou rencontrant des difficultés pour entrer dans la vie active afin de favoriser la mise en lien avec les animateurs jeunesse du territoire et les conseillers des Missions locales jeunes et mettre en place des accompagnements lorsque cela est bénéfique. - Lors de la constitution des groupes, les partenaires portent une attention particulière sur la mixité de genre, d'âge, d'origine géographique et de statut (étudiant, NEET, jeune relevant d'un dispositif de droit commun etc.) afin de favoriser la mixité sociale, les rencontres et l'ouverture aux autres. - Ce projet s'appuie sur un réseau de partenaires déjà existant et permet de formaliser des modalités d'accompagnement en direction des publics jeunes relevant de dispositif de droit commun en lien avec l'autonomie et l'insertion dans l'emploi durable.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 3 – Déployer L'Information Jeunesse comme modalité d'intervention des services jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
L'information est un droit pour tous les jeunes. Elle favorise leur autonomie, leur engagement social, leur épanouissement personnel, leur formation permanente ; elle facilite leur mobilité dans le cadre européen et international. L'Information Jeunesse est une attribution du ministère chargé de la Jeunesse qui est garant du label IJ et intervient en appui au réseau Information Jeunesse.	Jeunes de 11 à 29 ans du territoire Cœur de Chartreuse
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Aider les jeunes à comprendre l'organisation de la scolarité et à réussir leur vie professionnelle • Aider les jeunes à comprendre les informations reçues, à les décrypter, à les trier, les organiser pour favoriser leur utilisation (éducation à l'information) • Préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables • Favoriser l'épanouissement personnel et familial des jeunes • Inciter les jeunes à la mobilité et à la découverte du monde	L'information délivrée est actualisée et vérifiée et a pour fondement la gratuité et le respect de l'anonymat des jeunes. Le service proposé s'inscrit dans le cadre d'une démarche partagée entre les acteurs et fait l'objet d'un égal accès sur tout le territoire. Les Points Information Jeunesse ont un fonctionnement régulier ; l'accueil y est anonyme, gratuit et sans rendez-vous. Un accueil physique, téléphonique et numérique est assuré, à des horaires adaptés aux besoins des jeunes du territoire
	Echéances de réalisation
	- Labélisation information jeunesse des structures du territoire (2026) - Formation des animateurs permanents du territoire cœur de chartreuse - Participation aux réseaux départementaux IJ en Savoie et en Isère
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
➢ Associations PAJ et AADEC (services jeunesse)	Dans un monde de plus en plus complexe, une information de qualité, de proximité, actualisée et impartiale est la première clé, pour chaque jeune, d'un meilleur accès à la vie sociale, dans tous les domaines ou situations du quotidien. Elle renforce les chances d'un engagement citoyen mieux maitrisé. Les structures labelisées Information Jeunesse élaborent un projet pédagogique et éducatif basé sur l'accompagnement des pratiques d'information des jeunes, dans une perspective d'émancipation citoyenne et d'insertion sociale et professionnelles.
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
➢ CRIJ ➢ Info Jeunes 38 ➢ SDJES 38 et 73	✓ Adéquation du projet avec les chartes nationale et européenne de l'IJ ✓ Profil des informateurs jeunesse (qualification, statut, temps de travail dédié, domaine de compétences, formations ✓ Nombre de jeunes accueillis ✓ Horaires d'ouverture des structures adaptés aux disponibilités et besoins des jeunes ✓ Publication d'un rapport d'activité propre à l'information jeunesse ✓ Qualité du service rendu (enquête auprès des jeunes)
Spécificités	
Approche transversale aux différents domaines d'intervention des services jeunesse permettant de s'inscrire dans une logique de décloisonnement : Loisirs, santé, culture, projets de jeunes, emploi, jobs, formation, études, logement, mobilité	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 4 – Elaborer et mettre en œuvre L'animation de prévention

Diagnostic initial	Public cible
- Sur la tranche d'âge 11-15 ans, on constate que les jeunes sont de plus en plus confrontés à l'isolement et à l'enfermement. L'usage toujours plus important des outils multimédia détourne de l'apprentissage des codes sociaux adaptés entre pairs. - Sur la tranche d'âge 16-25 ans, l'insertion professionnelle et la mobilité sont les principaux sujets identifiés. Toutefois, la thématique de prévention de la radicalisation reste un axe de travail qui nécessite une vigilance particulière.	Jeunes de 11 à 21 ans en risque de marginalisation, de ségrégation sociale ou culturelle, en conflit ouvert avec leur environnement ou en danger d'isolement. Concernant les jeunes de 18 à 21 ans, une attention doit être maintenue de manière à les orienter vers les dispositifs ou les structures de droit commun en mesure de répondre à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle.
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif et les mettre en mouvement • Favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes • Positionner les jeunes du territoire comme acteurs ressources • Favoriser une approche transversale aux différents domaines d'intervention des services jeunesse permettant de s'inscrire dans une logique de décloisonnement • S'adresser à tous les jeunes pour favoriser la mixité • Créer du lien avec les jeunes, les familles et les partenaires du territoire	L'animation de prévention s'appuie sur les structures d'animation jeunesse pour apporter une aide et un soutien aux mineurs et à leurs familles, à des jeunes majeurs en risque de marginalisation, de ségrégation sociale ou culturelle, en conflit ouvert avec leur environnement ou en danger d'isolement, afin de favoriser leur insertion. **Echéances de réalisation** Renouvellement annuel de la convention tripartite entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, le Département de l'Isère et l'association « Pour l'Action Jeunes » durant la durée de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
➢ Association PAJ (service jeunesse)	L'animation de prévention consiste à accompagner (individuellement et collectivement) sur le volet socio-éducatif des jeunes en rupture ou en risque de marginalisation. L'action de prévention s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse portée par le Département et s'articule en complément des interventions de prévention spécialisée.
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
➢ Département de l'Isère ➢ Les missions locales de Chambéry et de Voiron ➢ Dispositif « CAP VERS » ➢ Association Adéquation ➢ Association CODASE ➢ Les 3 collèges du territoire ➢ Les communes du territoire ➢ Associations sportives et culturelles ➢ Maison France service ➢ Les familles	✓ Nombre de jeunes repérés ✓ Nombre de jeunes pour lesquels un accompagnement plus spécifique est effectué ✓ Type d'accompagnement réalisé ✓ Eléments permettant de qualifier le public ✓ Lieux de rencontre des jeunes ✓ Nombre d'interventions collectives ✓ Analyse des problématiques identifiées et des besoins repérés ✓ Type et nombre d'actions partenariales menées
Spécificités	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AXE 4

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 1 – Soutenir la parentalité en Cœur de chartreuse

Diagnostic initial	Public cible
Dans le cadre de la réforme du Service Public Petite Enfance – SPPE : Thématique « parentalité » Démarche diagnostic en cours : * Repérage des acteurs, des actions et des calendriers de mise en œuvre * Recueil des besoins des familles – publics vulnérables	Familles, parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans Les publics les plus vulnérables Acteurs du soutien à la parentalité à l'échelle CCCC
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre , par**
1 **<u>Piloter la thématique « soutien à la parentalité »</u>** ⇨ Assoir la gouvernance à l'échelle du territoire, en lien avec les partenaires (selon les schémas départementaux des services aux familles) ⇨ Créer, coordonner et animer les instances ⇨ Rendre lisible la composition, la place et le rôle de chacun ⇨ Conforter les objectifs pour les 5 années **2 <u>Recenser les actions et les besoins sur le territoire</u>** ⇨ Maintien des actions existantes ⇨ Accompagnement du déploiement et/ou organisation en lien avec les partenaires ⇨ Ajustement suivant le retour des diagnostics en cours de finalisation (x2) **3 <u>Rendre lisible : Communication à poursuivre et/ou faire évoluer</u>** ⇨ Communication par et via la CCCC ⇨ Communication par et/ou via les partenaires ⇨ Evènement à l'échelle du territoire de type « Rencontres de la Petite Enfance » 4 **<u>Questionner ensemble avec nos partenaires les possibilités d'évolution des modalités de financements</u>** ⇨ Problématiques de mise en œuvre exprimées lors du comité technique Parentalité	1 <u>piloter</u> • La mise en œuvre de la feuille de route « soutien à la parentalité » • L'animation des instances techniques et stratégiques • La coordination des acteurs et visibilité en lien avec les CAF, sur les semaines de la parentalité 38 et 73 ; et articulation avec les associations en mission « parentalité » • La présence au sein des réseaux institutionnels (réseaux précarité santé) <u>2 et 3 : ci-contre /</u> 4 <u>Questionner ensemble</u> • La candidature aux dispositifs : appels à projets ; « charte des familles » (MSA) • La réflexion sur les problématiques de calendrier de gestion des financements • La question de la mise en œuvre d'enveloppes pluri-annuelles sur la durée de la CTG • Le positionnement des différentes institutions dans un contexte de tension budgétaire • Les participations communales et intercommunales : la question de la répartition des co financements
	Echéances de réalisation
	Dès 2026 et en suivant
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e en charge Petite Enfance & des Solidarités – Direction Générale Adjointe / Service Petite Enfance – chargée de coopération	• Evolution et Création d'Outils et de supports de communication : Cartographie des acteurs et actions, Calendrier sur le site internet • Maillage de proximité avec les partenaires pour création d'un cofinancement de l'enveloppe « parentalité » Cœur de Chartreuse
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Coopération avec les communes ; les écoles ; les familles ; les Réseaux parentalité départementaux ; les institutions ; les acteurs de terrain (gestionnaires de services en mission parentalité ; associations thématiques) ; les associations de parents d'élèves	Mise à jour cartographie sur site ; Evolution des outils Satisfaction familles par rapport offre ; repérages typologie familles Evolutions de la lisibilité des financements
Spécificités par autorité organisatrice signataire	
Permettre au territoire un « Soutien à la Parentalité » plus organisé et plus lisible, répondant mieux aux besoins des familles	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 2 Faciliter le parcours des familles d'enfants à besoins spécifiques

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Besoin de mode de garde Besoin de Répit Besoin d'aide dans les démarches Besoin d'échanger entre pairs Besoin de ressources théoriques	Familles d'enfants à besoins spécifiques de 0 à 12 ans
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Diffuser le livret d'accompagnement de l'enfant • Poursuivre le poste de référente inclusion à l'écoute des familles • Poursuivre les formations et conférences • Projet de mettre en place des permanences d'informations sur les ressources du territoire • Projet de proposer des temps de Répit en lien avec les ALSH et le Bébébus • Projet de proposer des temps d'échange mensuels sur des thématiques (sommeil, apprentissage propreté, routines, picto…)	Actions animées par la référente inclusion
	Echéances de réalisation
	Durée de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e et direction générale adjointe Inclusion Petite enfance Enfance	Toucher plus de familles au travers des diverses actions Répondre aux besoins et attentes des parents
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Professionnels spécialisés Ecoles EVS ALSH PRH Savoie et Isère	Nombre de livrets diffusés Nombre de sollicitations familles Participations aux formations, conférences, temps d'échanges Effectivité de mise en place des projets
Spécificités	
Démarche inclusion initiée sur le territoire depuis 2017, en adaptation permanente aux besoins des professionnels et des familles	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AXE 5

En matière de Petite enfance Enfance Jeunesse La solidarité par le soutien des politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires l'autonomie

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 1 Sensibiliser la population aux problématiques liées au handicap

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Volonté de progresser vers un territoire plus inclusif 4 établissements d'accueil d'adultes en situation de handicap Nécessité de créer des espaces de parole et de visibilité sur la thématique	Les habitants du territoire Enfants 6 - 12 ans
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Aborder la thématique du handicap auprès du grand public par le prisme de la culture • Proposer des actions de sensibilisation auprès des élèves des écoles et accueils de loisirs	Spectacle annuel avec temps d'échange ou ateliers Demi-journées d'intervention dans les écoles et ALSH Coopération avec les acteurs culturels locaux (Instinc'taf)
	Echéances de réalisation
	Durée de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e et direction générale adjointe Service inclusion	Deux représentations par an d'un spectacle selon les financements obtenus Impact sur les représentations des habitants Moindre stigmatisation des « différences »
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Ecoles Communes Professionnels éducation spécialisée CARROUSEL, PRHEJI CAF, Département	Contenus des échanges post spectacles Nombre de spectateurs Retours des équipes encadrant les enfants Nombre de situations de souffrance ou harcèlement Qualité du vivre ensemble
Spécificités	
Le spectacle grand public de sensibilisation au handicap devient désormais un « rendez-vous annuel ».	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 2 : Poursuivre, créer et mettre en œuvre des outils et des actions au profit de l'inclusion

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Nécessité de faire évoluer les dispositifs, les outils et actions pour coller au mieux aux besoins de la population Manque de visibilité de la référente inclusion	Familles d'enfants à besoins spécifiques Professionnels de l'accueil des enfants
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Poursuivre les outils existants de la démarche Inclusion qui fonctionnent (livret d'accompagnement, malles pédagogiques, spectacle, sensibilisation dans les écoles…) • Faire évoluer les actions pour s'ajuster aux besoins des familles (Projet répit mode de garde, temps d'échanges) • Créer de nouvelles actions, à l'écoute des professionnels et des familles (projet de permanences informations)	Groupe de travail dédié pro terrain (6 rencontres /an) Groupe Réseau Inclusion : Groupe de travail partenaires (2 rencontres /an) Veille sur les besoins des professionnels petite enfance (GRAPPE, CRPE)
	Echéances de réalisation
	Durée de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elue.e et direction générale adjointe Service inclusion Service Petite enfance Service Enfance	Pérenniser ce qui fonctionne Faire évoluer les propositions Être connus d'un plus grand nombre de parents et d'acteurs
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
EVS Administrations Ecoles	Nombre de sollicitations Nombre d'actions effectuées Nombre de participants pour chaque action
Spécificités	
Démarche inclusion initiée sur le territoire depuis 2017, en adaptation permanente aux besoins des professionnels et des familles	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

AXE 6
La coopération avec les partenaires locaux ; Poursuivre vers une gouvernance structurée

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 1 - Poursuivre l'animation des partenaires des champs de compétences Petite enfance, enfance jeunesse, et de la thématique Inclusion ; développer le réseau des acteurs de la thématique Parentalité

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	**Public cible**
Des réseaux structurés et identifiés, animés par les chargés de coopération Un élargissement du tour de table des partenaires au fur et à mesure des actions et projets en partenariat (acteurs de la parentalité, partenaires de l'attractivité des métiers, Education nationale)	
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Agir ensemble ; poursuivre l'animation des réseaux de partenaires, la participation aux réseaux départementaux • Participation aux réseaux de chargés de coopération • Développer encore l'interconnaissance avec les nouveaux partenaires • Connaitre les champs de compétence et d'intervention de chacun • Poursuivre la participation aux Comités opérationnels et Groupes de travail du SDSF de l'Isère (Petite enfance) • Présence dans les groupes de travail du Comité de filière • Constituer un observatoire, partagé au sein des services de la CCCC, et partagé avec les communes et les partenaires	Poursuite de l'organisation des groupes de travail (Groupe Réseau Inclusion, Groupe Partage d'expériences) Participer aux instances des partenaires **Echéances de réalisation** Sur la durée de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e et direction générale adjointe remplissant les missions de Chargé de coopération globale Chargés de coopération Petite enfance, Enfance Jeunesse et Inclusion	Actions / Projets menés en partenariat Constitution d'un observatoire de territoire partagé entre la CCCC, les communes et les partenaires
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Champ de l'inclusion : Ecoles, Carrousel, PRHEJI, Département, réseau RAI, Education nationale Champ de la petite enfance : partenaires locaux, institutions, réseaux SDSF, Interco de France, Education nationale, Maison de l'emploi et France travail (attractivité) Champ de l'enfance jeunesse : partenaires locaux, réseau RAI, réseaux jeunesse 38 et 73, APS et TVC Champ de la parentalité : réseau parentalité, acteurs locaux de la parentalité	Nombre de rencontres réalisées Nombre de participants Accueil de nouveaux participants
Spécificités	
Des champs de compétences établis et connus Des thématiques travaillées en transversalité : l'inclusion et la parentalité Bi-départementalité du territoire, multipliant les interlocuteurs et interfaces	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 038-200040111-20251125-25_180-DE

Action 2 - Poursuivre vers une gouvernance structurée

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	**Public cible**
Une gouvernance lisible, clarifiée Un souhait des partenaires de préciser les ordres du jour pour permettre de mobiliser le/les professionnels concernés	
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
• Au renouvellement de mandat en avril 2026 : accompagner les nouveaux élus dans leur prise de connaissance et de compétences • Soutenir les participations des élus communaux aux commissions, soigner le lien avec les conseils municipaux • Clarifier les ordres du jours pour permettre aux partenaires invités de mandater les professionnels concernés • Fiabiliser des rendez-vous annuels ou pluri-annuels entre les professionnels de terrain et les travailleurs sociaux des départements • Accueillir les thématiques en transversalité dans les instance existantes - ordres du jour dédiés (parentalité, inclusion) • En matière de parentalité : solliciter, via les écoles, les associations de parents d'élèves des écoles / collèges sur la thématique de la parentalité notamment • Une participation des chargés de coopération PE et Inclusion à certains conseil d'école : selon les projets partenariaux et sur des ordres du jour précisés et validés	Mise en œuvre des commissions comunautaires, Formation des nouveaux élus Partage des ordres du jour **Echéances de réalisation** Sur la durée de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	**Résultats attendus**
Elu.e et direction générale adjointe Chargés de coopération Petite enfance, Enfance Jeunesse et Inclusion	
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Ensemble des partenaires locaux, des partenaires signataires, des communes	Nombre de rencontres réalisées Nombre de participants Accueil de nouveaux participants
Spécificités	
Des champs de compétences établis et connus Des thématiques travaillées en transversalité : l'inclusion et la parentalité Bi-départementalité du territoire, multipliant les interlocuteurs et interfaces	